

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001124961		1ere Gachée: 13:14 (1) Date: 16/01/2026 reap160126094146		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 2.00 m3		référence commande(2):		Véhicule:	
client: 410682		PITOR/FRANSORET SAS		M91 8x4 ROUXEL POL	
chantier: 068230		25004-URBANE HOTEL B&B		M91 ROUXEL POLYCA	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART	
convenue réelle		debut fin		chantier centrale	
ATTENTE		température:		en aucun cas nos produits	
14:00		vitesse du vent:		ne doivent être ingurgités	
		validité:		ou entrer en contact avec la	
				peau au risque de provoquer	
				des allergies des rougeurs	
				ou des brûlures	
code Béton		désignation(6)(8)		consistance(7)	
NJB253A350VF		BPS		Dmax	
certification		classe d'exposition(3)		Classe	
XC2		CL 0,40		S3 20	
ciment(type et classe)		Additions(type)		Résistance caractéristique(4)	
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		dosage(C+Ka)(5)		C25/30	
0					
appellation commerciale C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 350					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON		SPHRE 7200		NOM:	
TAXE CARBONE				signature du client:	
HAUSSE ENERGIE					
REP					
ajout d'ingrédients sur chantier(9):					
signature:					
type et quantité:					
demandeur:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1